

Copyright Board
Canada



Commission du droit d'auteur
Canada

[CB-CDA 2023-002]

AVIS DE LA COMMISSION

Dossier : Services de musique en ligne (SOCAN – 22.D.3)(2007-2013)

Le 12 janvier 2023

La Commission est prête à conclure son audience sur pièces pour les projets de tarif à l'examen dans l'instance de *Services de musique en ligne (SOCAN – 22.D.3)(2007-2013)*, soit :

- Tarif 22.4 de la SOCAN – Diffusions Web audiovisuelles (2007, 2008) [dans la mesure où elles s'appliquent aux membres de l'ACR]
- Tarif 22.D de la SOCAN – Diffusions Web audiovisuelles (2009, 2010, 2011, 2012, 2013) [dans la mesure où elles s'appliquent aux membres de l'ACR]
- Tarif 22.5 de la SOCAN – Diffusions Web de signaux de stations de télévision (2007, 2008)
- Tarif 22.E de la SOCAN – Diffusions Web de signaux de stations de télévision (2009, 2010, 2011, 2012)
- Tarif 22.F de la SOCAN – Diffusions Web de signaux de stations de télévision (2013)

Aux fins du calcul de la période de 12 mois visée à l'article 2a) du *Règlement prévoyant les délais concernant les affaires dont la Commission du droit d'auteur est saisie*, la Commission fixe la date des observations écrites finales au **21 novembre 2022**; date à laquelle la SOCAN a déposé sa réponse à l'avis CB-CDA 2022-058.

Lara Taylor
Secrétaire générale